

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019

OBJET : Commune de Saint Mitre les Remparts - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2019 - Tranche 2018 - Transfert des compétences eau et assainissement au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'acter la modification du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019 avec la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, ramenant la subvention globale à 3 477 497 € sur une dépense subventionnable totale de 5 795 831 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport, suite au transfert des compétences eau et assainissement au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- d'allouer à la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 1 088 818 € pour la tranche 2018 du programme pluriannuel 2017/2019, sur une dépense subventionnable de 1 814 696 € HT conformément à l'annexe 1 ;
- d'acter le transfert au bénéfice de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'une subvention globale de 131 802 € sur une dépense subventionnable totale de 219 669 € HT pour l'amélioration du réseau pluvial, au titre des tranches 2017 et 2018, conformément à l'annexe 2 du rapport ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les bénéficiaires les conventions de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

A l'unanimité

Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée